

Copie de RÉSOLUTION du 20 janvier 2010

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG

À la session régulière du CONSEIL de la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG en la salle des délibérations de la MRC de Memphrémagog, 455 rue MacDonald, Magog, Québec, le 20 janvier 2010 à 19 h 00, conformément aux dispositions de la *Loi et des règlements*, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

TOUS PRÉSENTS, sauf Vicki May Hamm, Ville de Magog
formant quorum sous la présidence du préfet M. GÉRARD MARINOVICH.
M. GUY JAURON, secrétaire-trésorier, est également présent.

Héritage Dunn

Considérant que la MRC de Memphrémagog a récemment appris qu'un citoyen serait prêt à céder, par l'entremise d'une clause testamentaire, la partie de ses terres situées au Québec, correspondant aux lots 156, 157-P et 380 du cadastre du Canton de Stanstead, dans la circonscription foncière de Stanstead, au gouvernement provincial tandis que l'autre partie, située aux États-Unis, pourrait être léguée au gouvernement américain;

Considérant que cet héritage est lié à l'exigence de rendre ces territoires accessibles au public à des fins de protection, de détente et de pratique d'activités de plein air;

Considérant que le maire de la municipalité d'Ogden, où se situe le leg, a transmis une lettre à l'attention du Premier ministre Jean Charest, lui demandant d'accepter l'héritage de monsieur Micheal Dunn afin que ces terres puissent être maintenues dans leur état naturel;

Considérant qu'une résolution a été adoptée par la municipalité d'Ogden, le 11 janvier dernier, pour enjoindre le gouvernement d'accepter le don et afin que la municipalité soit consultée quant aux projets relatifs à cette propriété;

Considérant que la MRC de Memphrémagog est membre du comité Québec-Vermont, dont un des objectifs vise à examiner les problèmes relatifs à la gestion de la qualité et de la quantité des eaux du lac Memphrémagog et, de manière plus générale, toute question relative à son environnement;

Considérant que le schéma d'aménagement de la MRC compte comme objectifs de favoriser la mise en place d'équipements et d'infrastructures récréatifs axés sur le milieu naturel, ainsi que d'améliorer l'accessibilité aux différents plans d'eau du territoire à des fins récréatives;

Considérant que cette volonté de maintenir et d'améliorer l'accès du public aux plans d'eau a été clairement réitérée par la MRC dans sa vision stratégique, de même qu'à son projet de révision du schéma d'aménagement et de développement, adopté en avril 2009;

Considérant que le Plan de développement 2007-2012 élaboré par la Conférence régionale des élus de l'Estrie identifie précisément comme stratégie de mise en œuvre de l'axe 1 « *Préserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine naturel et culturel comme composantes essentielles du cadre de vie de la population estrienne...* » d'élaborer et mettre en place les conditions favorables, en matière d'équilibre environnemental et de cohabitation avec les résidents, pour assurer l'accessibilité aux cours d'eau et aux lacs de la région;

.../2

Héritage Dunn (suite)**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JOE STAIRS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ERIC EVANS
ET RÉSOLU**

De demander au premier ministre, monsieur Jean Charest, ainsi qu'à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, d'accepter le leg de monsieur Micheal Dunn, afin que les terres faisant l'objet du don et situées aux abords du lac Memphrémagog du côté canadien soient transférées au domaine public de l'état et qu'elles soient protégées et rendues accessibles à la population, le tout en accord avec les dernières volontés de monsieur Dunn;

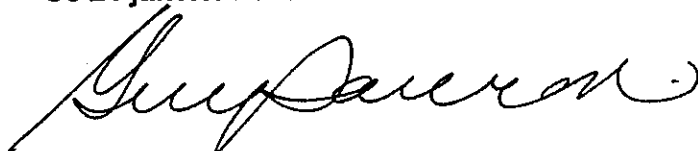
De demander au gouvernement du Québec d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Vermont pour que ce dernier accepte le leg situé dans la partie américaine, dans un objectif de protection de l'environnement et d'accès au public;

Que la MRC de Memphrémagog souhaite, considérant ses responsabilités en matière d'aménagement et d'environnement, être consultée sur l'avenir du leg;

Que copie de la résolution soit transmise au premier ministre du Québec, à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, au député d'Orford, ainsi qu'aux deux présidents du comité Québec-Vermont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 21 janvier 2010



Guy Jauron
Secrétaire-trésorier